
Consultation publique sur le Projet d'aménagement du chemin de ceinture et des chemins de traverse dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE

Date : 28 mai 2008

Heure : 9 h 30

Lieu : Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe 14^e étage

Étaient présents :

De la Ville de Montréal

Monsieur Michel Devoy, chef de division, Direction des grands parcs et de la nature en ville, Service du Développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle (SDCQMVDE)

Madame Lucie Robin, architecte-paysagiste, Direction des grands parcs et de la nature en ville, SDCQMVDE

Monsieur Daniel Chartier, architecte-paysagiste, Direction des grands parcs et de la nature en ville, SDCQMVDE

De l'Office de consultation publique de Montréal :

Madame Jocelyne Beaudet, présidente de la commission

Madame Stéphanie Espach, analyste et coordonnatrice de la commission

1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre

La présidente de la commission, madame Jocelyne Beaudet, souhaite la bienvenue aux participants et invite chacun à se présenter. Un ordre du jour est distribué, ainsi qu'un exemplaire du dépliant d'information de l'OCPM sur le projet.

2. La consultation publique

Le mandat de l'OCPM

Le 19 mars dernier, le comité exécutif a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir une consultation publique au sujet du projet d'aménagement du chemin de ceinture et des chemins de traverse dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

Les étapes de la consultation publique

Les visites publiques de terrain

Deux visites publiques de site sont prévues en matinée, les samedi 7 juin et dimanche 8 juin, afin de mieux comprendre les enjeux relatifs aux tracés et aux aménagements prévus. L'itinéraire de ces deux visites a été préparé par les intervenants de la Ville en tenant compte des enjeux du projet et des points d'intérêt. Avant le départ, une carte illustrant les trajets à parcourir à pied et en autobus sera remise aux participants. Les places sont limitées et l'inscription obligatoire.

Les séances publiques d'information

Des séances d'information se tiendront en après-midi ces mêmes journées au bureau d'arrondissement d'Outremont, le samedi et à l'Église Notre-Dame-des-Neiges, le dimanche. De plus, les participants pourront inscrire leurs commentaires sur un registre mis à leur disposition sur place.

Pour les séances d'information, les porte-paroles de la Ville sont invités à débiter par une présentation générale du projet qui pourra être complétée par des acétates plus spécifiques concernant les tronçons à l'étude. Des panneaux illustrant les tracés projetés ainsi que les caractéristiques du site seront exposés dans les salles d'audience.

Les séances d'audition des mémoires

Une séance d'audition des mémoires se tiendra le 19 juin à 19 h aux bureaux de l'OCPM pour les personnes et organismes intéressés à présenter verbalement leur opinion. Des séances supplémentaires pourraient être tenues si le nombre d'inscriptions le justifiait.

3. La préparation des audiences publiques

La présidente de la commission invite les intervenants à se préparer à des questions portant sur divers thèmes qui pourraient être abordés lors des audiences, tels que la circulation, les aménagements prévus ainsi que les aspects de patrimoine naturel et culturel.

4. Le support logistique

L'OCPM se charge de la préparation des salles, de l'accueil, de la sonorisation, de l'écran et de la sténographie.

5. Le dossier de documentation

Après avoir pris connaissance du dossier de documentation, Mme Beudet a demandé aux intervenants municipaux de produire, avant le début des séances, un court texte descriptif du projet afin de mieux identifier les balises d'analyse. Le texte devrait porter, entre autres, sur le but et les objectifs du projet, les critères ainsi que les

contraintes d'aménagement. Mme Beudet a également demandé des corrections à certaines cartes et figures déposées par la Ville. Le texte et les corrections aux documents seront rendus publics dans le site Web de l'Office.